

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie : N° P19-0014707

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4176 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : OMARI ABDELMAJID Date de naissance : 01.01.1951
Adresse : HABITUELLE
Tél. : 0668593259 Total des frais engagés : 518,30 + 259,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/07/2022

Nom et prénom du malade : Dr. Kamel Fakhri HAKANI Age : 69 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection longue durée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



SPÉCIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE, DIABÉTOLOGIE,
MALADIES MÉTABOLIQUES ET NUTRITION

إختصاصية في أمراض الغدد، داء السكري،
أمراض الأيض و التغذية

- Diplômée de la Faculté de Médecine, Casablanca.
- Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca.
- Diplôme Universitaire d'Endocrinologie et Métabolismes de la transition, Paris.

- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء.
- طبيبة داخلية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.
- دبلوم جامعي في أمراض الغدد و الأيض أثناء الانتقال إلى مرحلة البلوغ، باريس.

ORDONNANCE MÉDICALE

Me Kamil Fahla Ouari

127.70x3

1) Atacand 8mg (cpl) (SV)

24.40x3

1cpl z le matin

2) Levokynol 100gr (cpl) (SV)

06.80x3

1cpl z

3) Levokynol 25gr (cpl) (SV)

1cpl z

soit 125gr (cpl)

30 à 60min
avant le HTA

Dr. TALEB EL HOUDA F.Z.
Spécialiste en Endocrinologie
DiabétoLOGIE, Maladies Métaboliques
et Nutritionnelles
Rue 2, 1er étage, Rond Point Chahdia
Casablanca, Maroc 20140
Tél: 05 22 10 41 59

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
SINAH GUERRAOLI
Rue 2, Résidence Annaim - Oulfa
Tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca

20180

20180



DR. RAJESH K. HONDA FZ
Pharmaceuticals
P.O. Box 11111, Al Khayma, Ras Al Khaima, U.A.E.

7862160335

6 118001 102006
Levothyrox® 25 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 6,80 DH

7862160335

6 118001 102006
Levothyrox® 25 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 6,80 DH

7862160335

6 118001 102006
Levothyrox® 25 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 6,80 DH

7862160342

6 118001 102020
Levothyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7862160342

6 118001 102020
Levothyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7862160342

6 118001 102020
Levothyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

SYNTHEMEDIC
22 rue Koubekir throu al nouann rochtes
nours Casablanca
AICAND
8 mg
Bie de 30
Cpr séc
13986 DMP ZINRO p.p.v.: 127,70 DH
020539
6 118001

SYNTHEMEDIC
22 rue Koubekir throu al nouann rochtes
nours Casablanca
AICAND
8 mg
Bie de 30
Cpr séc
13986 DMP ZINRO p.p.v.: 127,70 DH
020539
6 118001

PHARMACIE RESIDENCE ANNAM
Sihann GILERRAKOUI
4, Résidence Annam - Casablanca
Tél: 05 22 89 43 09

1: 518.30DH

Handwritten scribbles and marks at the bottom left.

Handwritten scribbles and marks at the bottom center.

Handwritten scribbles and marks at the bottom right.



Handwritten text at the bottom: 'Glasgow 5003(cpl)'

Handwritten mark at the bottom right: '4'